RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr
Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-113652

Département(s) de publication : **75, 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95**
Annonce n° **26-113652**

Section 1 - Acheteur

1.1 **Acheteur**

Nom officiel : Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Forme juridique de l'acheteur : Organisme de droit public

Activité du pouvoir adjudicateur : Enseignement

Section 2 - Procédure

2.1 **Procédure**

Titre : Prestations de services de sécurité incendie sur tous les sites de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Description : La consultation concerne les prestations de services de sécurité incendie sur tous les sites de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Identifiant de la procédure : 904dad9d-fbe5-41af-9b48-fa6e625b5b78

Identifiant interne : 27M04

Type de procédure : Ouverte

Principales caractéristiques de la procédure : La présente consultation est passée selon la procédure adaptée conformément à l'article R.2123-1 3° du code de la commande publique. Il s' agit d'accords-cadres de fournitures courantes et services soumis au Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de fournitures courantes et services (FCS), en application de l'arrêté du 30 mars 2021 publié au JORF n°0078 du 1er avril 2021. Les prestations seront traitées à prix unitaires et seront exécutées au fur et à mesure de la survenance des besoins par l'émission des bons de commande, en application des dispositions de l'article R.2162-2 alinéa 2 du code de la commande publique, et dans les conditions fixées aux articles R.2162-13 et R.2162-14 du même code. Les bons de commande seront réglés par application des prix unitaires mentionnés dans le Bordereau de Prix Unitaires (BPU) de chaque lot aux quantités réellement exécutées. Seules les heures effectivement prestées sont facturées. Les prix couvrent toutes les dépenses résultant de l'exécution des prestations, y compris les frais généraux, impôts et taxes parafiscales, etc. Aux prix ainsi définis, s'applique la TVA au taux en vigueur le jour de l'émission de la facture. Les prix sont libellés en euros et sont

réputés complets. Les accords-cadres seront conclus, en application de l'article R.2162-4 du code de la commande publique, dans les limites financières suivantes, définies par lot : Lot 1 : montant minimum annuel : 200 000 € HT – montant maximum annuel : 550 000 € HT ; Lot 2 : montant minimum annuel : 20 000 € HT – montant maximum annuel : 200 000 € HT.

2.1.1 **Objet**

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 79710000 Services de sécurité

2.1.2 **Lieu d'exécution**

Adresse postale : 12 PL DU PANTHEON

Ville : Paris

Code postal : 75005

Subdivision pays (NUTS) : Paris (FR101)

Pays : France

2.1.3 **Valeur**

Valeur estimée hors TVA : 1,600,000 **Euro**

Valeur maximale de l'accord-cadre : 3,000,000 **Euro**

2.1.4 **Informations générales**

Informations complémentaires : Il s'agit d'accords-cadres de fournitures courantes et services soumis au Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de fournitures courantes et services (FCS), en application de l'arrêté du 30 mars 2021 publié au JORF n°0078 du 1er avril 2021. Les prestations seront traitées à prix unitaires et seront exécutées au fur et à mesure de la survenance des besoins par l' émission des bons de commande, en application des dispositions de l'article R.2162-2 alinéa 2 du code de la commande publique, et dans les conditions fixées aux articles R. 2162-13 et R.2162-14 du même code. Les bons de commande seront réglés par application des prix unitaires mentionnés dans le Bordereau de Prix Unitaires (BPU) de chaque lot aux quantités réellement exécutées. Seules les heures effectivement prestées sont facturées. Les prix couvrent toutes les dépenses résultant de l'exécution des prestations, y compris les frais généraux, impôts et taxes parafiscales, etc. Aux prix ainsi définis, s'applique la TVA au taux en vigueur le jour de l'émission de la facture. Les prix sont libellés en euros et sont réputés complets. Les accords-cadres seront conclus, en application de l'article R.2162-4 du code de la commande publique, dans les limites financières suivantes, définies par lot : Lot 1 : montant minimum annuel : 200 000 € HT – montant maximum annuel : 550 000 € HT ; Lot 2 : montant minimum annuel : 20 000 € HT – montant maximum annuel : 200 000 € HT. Chaque accord-cadre sera conclu à compter de sa date de notification pour une durée initiale d'un (1) an. Il est renouvelable trois (3) fois par période d'un (1) an sans que sa durée totale puisse excéder quatre (4) ans. La reconduction est tacite. Pour ne pas reconduire un accord-cadre, l'université doit se prononcer par écrit, notamment via la plateforme PLACE, en respectant un préavis d' un mois avant la date anniversaire de celui-ci (date de notification). Le titulaire ne peut s' opposer à sa reconduction. La reconduction de chaque lot est indépendante de celle de l'autre lot. En cas de non-reconduction, le titulaire reste engagé jusqu'à la fin de la période en cours. Conformément à l'article R.2144-1 du code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur procède à l'examen des candidatures et à l'évaluation des capacités professionnelles, techniques et financières des candidats sur la base des

renseignements et documents constitutifs du dossier de candidature mentionnés à l' article 6-1 du présent Règlement de la Consultation. Les candidatures dont les capacités financières, professionnelles et techniques, en rapport avec l'objet et la complexité du besoin, sont manifestement insuffisantes pour exécuter les prestations du marché, seront éliminées. Conformément aux articles L.2141-7 à L.2141-10 du code de la commande publique, l'université se réserve la faculté d'exclure de la procédure de passation du marché public les personnes qui, au cours des trois années précédentes, ont dû verser des dommages et intérêts, ont été sanctionnées par une résiliation ou ont fait l'objet d'une sanction comparable du fait d'un manquement grave ou persistant à leurs obligations contractuelles lors de l'exécution d'un contrat de concession antérieur ou d'un marché public antérieur. Le candidat susceptible d'être exclu sera préalablement invité à présenter ses observations et à apporter la preuve des mesures correctives prises pour démontrer sa fiabilité, conformément à l'article L.2141-11 du code de la commande publique Les pièces à remettre dans le dossier de candidature figurent à l'article 6.1 du RC. Conformément à l'article 7.2 du RC, les offres pouvant être examinées seront analysées en fonction des critères pondérés suivants, sur un total de 100 points : - Critère A : Valeur technique de l'offre, sur 40 points ; Sous-critère A1 : Moyens matériels, humains et techniques affectés à l'exécution du marché, sur 20 points ; Sous-critère A2 : Gestion des plannings prévisionnels, sur 10 points ; Sous-critère A3 : Gestion des échanges avec l'université, sur 10 points. - Critère B : Prix de l'offre, sur 40 points : - Critère C : Délais d'exécution, sur 10 points ; - Critère D : Démarche en faveur de l'environnement dédiée au marché, sur 10 points. Paiement : Le règlement des dépenses se fera après service fait par virement, dans le respect des règles de la comptabilité publique. Le délai global de paiement ne pourra excéder 30 jours, conformément aux dispositions de l'article R2192-10 du code de la commande publique portant fixation du délai de paiement pour les pouvoirs adjudicateurs, y compris lorsqu' ils agissent en tant qu'entités adjudicatrices. Sous réserve des dispositions prévues aux articles R2192-13, R2192-17 et R2192-18 du code de la commande publique, le délai de paiement court à compter de la date de réception de la demande de paiement par le pouvoir adjudicateur. Toutefois, lorsque la date de réception de la demande de paiement est incertaine ou antérieure à la date d'exécution des prestations, le délai de paiement court à compter de la date d'exécution des prestations. Le défaut de paiement dans les délais prévus à l'article R2192-10 du code de la commande publique fait courir de plein droit et sans autre formalité, des intérêts moratoires au bénéfice du titulaire. Le taux des intérêts moratoires mentionnés à l'article L2192-13 du code de la commande publique est égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à ses opérations principales de refinancement les plus récentes, en vigueur au premier jour du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit points de pourcentage. Le retard de paiement donnera lieu au versement d'une indemnité forfaitaire d'un montant de 40 euros pour frais de recouvrement. Sauf renonciation du titulaire portée à l'acte d'engagement, le versement d'une avance est prévu, selon les modalités stipulées ci-après et conformément aux dispositions des articles R.2191-3 à R.2191-19 du code de la commande publique. Pour le lot n°1, l'avance est accordée en une seule fois sur la base du montant minimum, conformément à l'article R. 2191-17 du code de la commande publique. Lorsque la durée du marché est supérieure à 12 mois, l'avance est calculée sur la base d'une somme égale à 12 fois le montant minimum toutes taxes comprises divisé par la durée du marché exprimée en mois, conformément à l'article R. 2191-7 du même code. Pour le lot n°2, l'avance est accordée pour chaque bon de commande dont le montant est supérieur à 50 000 € HT. Pour les marchés publics passés par les établissements publics administratifs de l'Etat, le taux de l'avance est porté à 10 % lorsque le titulaire du marché public ou son sous-traitant admis au paiement direct est une petite et moyenne entreprise mentionnée à l'article R.2191-7. Le montant de

l'avance versé au titulaire est déterminé par application des articles R.2191-6 à R.2191-10 du même code et n'est ni révisable, ni actualisable. L'avance est remboursée dans les conditions prévues aux articles R.2191-11 et R.2191-12 du code précité. Organe chargé des procédures de médiation : Le médiateur des entreprises. Adresse : https://www. demarches-simplifiees.fr/commencer/mediateur-des- entreprises-contacter-le-mediateur, Le dispositif est gratuit. Les médiateurs sont présents sur tout le territoire. Tous les échanges sont couverts par la plus stricte confidentialité. Chacun peut y mettre fin quand il le souhaite. Le médiateur ne prend pas de décision pour les parties. À l'issue de la médiation, un protocole d'accord est rédigé et signé par les deux parties. Si les parties n'arrivent pas à un accord, elles doivent se tourner vers d'autres modes de règlement des différends. * Les formulaires types peuvent être téléchargés gratuitement sur le site Internet du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie : « http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires », (rubrique : Formulaires non obligatoires d'aide à la passation et l'exécution). La visite est obligatoire pour chacun des deux lots sur les sites suivants : Lot n°1 : Centres Panthéon, Lourcine, Bibliothèque interuniversitaire Cujas, Maison des sciences économiques et La Chapelle ; Lot n°2 : Centre Pierre Mendès France. Un candidat qui souhaiterait répondre aux deux lots effectuera l'ensemble des visites. Il est donc conseillé au candidat d'anticiper la planification de sa visite. La visite devra être effectuée au plus tard le mardi 15 décembre 2026. L'attestation de visite remise par l'université au moment de la visite devra être jointe dans le cadre des documents à remettre au titre de l'offre du lot concerné. La visite est obligatoire. Un candidat qui n'effectuerait pas l'ensemble des visites obligatoires du lot concerné serait déclaré irrégulier et éliminé conformément à l'article R.2152-1 du code de la commande publique. En revanche, l'absence de remise de l' attestation de visite signée n'entraînera pas l'irrégularité de l'offre. Dans ce cas, l'acheteur vérifiera lui-même la réalisation de la visite sur la base de sa feuille d'émargement interne. Le candidat devra convenir d'un rendez-vous par téléphone auprès du correspondant de la Direction de la prévention, de la sécurité incendie et de l' environnement : • M. Karim Amrouche / 06 69 95 04 45 / karim.amrouche@univ-paris1.fr

Base juridique :

Directive 2014/24/UE

Sans objet

Droit transnational applicable : Sans objet

2.1.5 **Conditions du marché public**

Conditions de présentation :

Nombre maximal de lots pour lesquels un soumissionnaire peut présenter une offre : 2

Conditions du marché :

Nombre maximal de lots pouvant être attribués à un soumissionnaire dans le cadre de marchés : 2

Section 5 - Lot

5.1 **Identifiant technique du lot** : LOT-0001

Titre : La consultation concerne les prestations de services de sécurité incendie sur tous les sites de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Description : Le lot n°1 concerne les prestations de services de sécurité incendie sur tous les sites de l'université à l'exception du Centre Pierre Mendès France (PMF)

Identifiant interne : 1

5.1.1 **Objet**

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 79710000 Services de sécurité

5.1.2 **Lieu d'exécution**

Subdivision pays (NUTS) : Paris (FR101)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.3 **Durée estimée**

Durée : 4 **An**

5.1.5 **Valeur**

Valeur maximale de l'accord-cadre : 2,200,000 **Euro**

5.1.6 **Informations générales**

Il s'agit d'un marché récurrent

Participation réservée : La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché en question convient aussi aux petites et moyennes entreprises (PME) : **oui**

5.1.10 **Critères d'attribution**

Critère :

Type : Qualité

Description : A1 - Moyens matériels, humains et techniques affectés à l'exécution du marché

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (points, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 20

Critère :

Type : Qualité

Description : A2 - Gestion des plannings prévisionnels

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (points, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 10

Critère :

Type : Qualité

Description : A3 - Gestion des échanges avec l'université

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (points, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 10

Critère :

Type : Prix

Description : B - Prix

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (points, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 40

Critère :

Type : Qualité

Description : C - Délais d'exécution

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (points, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 10

Critère :

Type : Qualité

Description : D – Démarche en faveur de l'environnement dédiée au marché

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (points, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 10

5.1.12 **Conditions du marché public**

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Adresse de présentation : https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise/consultation/3108072?orgAcronyme=f2h

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Catalogue électronique : Non autorisée

Variantes : Non autorisée

Date limite de réception des offres : 23/12/2026 à 12:00

Date limite de validité de l'offre : 6 **Mois**

Conditions du marché :

Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés : Non

Facturation en ligne : Requise

La commande en ligne sera utilisée : **oui**

Le paiement en ligne sera utilisé : **oui**

5.1.15 **Techniques**

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Nombre maximal de participants : 9999

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 **Informations complémentaires, médiation et réexamen**

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Paris

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal administratif de Paris

5.1 **Identifiant technique du lot** : LOT-0002

Titre : La consultation concerne les prestations de services de sécurité incendie sur tous les sites de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Description : Le lot n°2 concerne les prestations de services de sécurité incendie sur le Centre Pierre Mendès France (PMF) – Immeuble de grande hauteur.

Identifiant interne : 2

5.1.1 **Objet**

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 79710000 Services de sécurité

5.1.2 **Lieu d'exécution**

Ville : PARIS

Subdivision pays (NUTS) : Paris (FR101)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.3 **Durée estimée**

Durée : 4 **An**

5.1.5 **Valeur**

Valeur maximale de l'accord-cadre : 800,000 **Euro**

5.1.6 **Informations générales**

Il s'agit d'un marché récurrent

Participation réservée : La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché en question convient aussi aux petites et moyennes entreprises (PME) : **oui**

5.1.10 **Critères d'attribution**

Critère :

Type : Qualité

Description : A1 - Moyens matériels, humains et techniques affectés à l'exécution du marché

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (points, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 20

5.1.12 **Conditions du marché public**

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Adresse de présentation : https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise/consultation/3108072?orgAcronyme=f2h

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Catalogue électronique : Non autorisée

Variantes : Non autorisée

Date limite de réception des offres : 23/12/2026 à 12:00

Date limite de validité de l'offre : 6 **Mois**

Conditions du marché :

Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés : Non

Facturation en ligne : Requise

La commande en ligne sera utilisée : **oui**

Le paiement en ligne sera utilisé : **oui**

5.1.15 **Techniques**

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Nombre maximal de participants : 9999

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 **Informations complémentaires, médiation et réexamen**

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Paris

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal administratif de Paris

Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0001

Nom officiel : Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Numéro d'enregistrement : 19751717000019

Département : 75

Adresse postale : 12 Place du Panthéon

Ville : Paris cedex 5

Code postal : 75231

Subdivision pays (NUTS) : Paris (FR101)

Pays : France

Point de contact : Caroline DIOT

Adresse électronique : caroline.diot@univ-paris1.fr

Téléphone : +33 1 89 68 43 31

Adresse internet : https://www.pantheonsorbonne.fr/

Point de terminaison pour l'échange d'informations (URL) : https://www.marches-publics.gouv.fr/

Profil de l'acheteur : https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise

Rôles de cette organisation :

Acheteur

8.1 ORG-0002

Nom officiel : Tribunal administratif de Paris

Numéro d'enregistrement : 17750005500013

Adresse postale : 7 rue de Jouy

Ville : Paris

Code postal : 75004

Subdivision pays (NUTS) : Paris (FR101)

Pays : France

Adresse électronique : greffe.ta-paris@juradm.fr

Téléphone : +33 1 44 59 44 00

Adresse internet : https://paris.tribunal-administratif.fr/

Point de terminaison pour l'échange d'informations (URL) : https://paris.tribunal-administratif.fr/

Rôles de cette organisation :

Organisation chargée des procédures de recours

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours

Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis : ace866a2-ef29-40c6-9e61-05712d4592a2 - 01

Type de formulaire : Mise en concurrence

Type d'avis : Avis de marché – régime assoupli

Date d'envoi de l'avis : 23/11/2026 à 17:18

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible : français

---

Date d'envoi du présent avis à la publication : 23/11/2026